



Violation de domicile ex concubin violent

Par AliceLC

Bonjour,

J'ai porté plainte il y a 3 ans contre mon ex concubin pour violences conjugales.

Récemment, lorsque mes enfants se sont rendu chez lui dans le cadre de son droit de visite, ils m'ont dit avoir vu des photos de mon appartement stockées sur son pc.

Chose impossible étant donné qu'il n'est jamais rentré chez moi.

J'ai donc acheté une caméra de surveillance et il a été filmé entrant dans à l'intérieur de mon appartement en possession d'un double de mes clés.

Il a fouillé dans mes papiers, et dégradé certains de mes biens.

Je pense qu'il a subtilisé les clés de mon fils et en a fait faire un double lors de son droit de visite.

Je compte porter plainte avec la vidéo.

Que risque-t-il en sachant qu'il a déjà été condamné il a 3 ans pour les violences conjugales ?

Il avait eu 6 mois de prison dont 2 avec sursis et mise à l'épreuve de 2 ans avec obligation de soins. Il n'a au final pas fait ses 2 mois de prison et a effectué des TIG.

Merci pour vos réponses.